

geux à l'Eglise, en même temps qu'à la France, qu'une seule puissance se charge de la tutelle des grands ordres internationaux, des clergés et des fidèles indigènes. Il convenait à l'Eglise, supranationale par essence, que le protectorat des catholiques, dans l'Empire ottoman et dans l'Empire du Milieu, fût aussi supranational.

Après le Congrès de Berlin (23 juillet 1878), la nonciature à Paris communiqua au ministre des Affaires étrangères les remerciements officiels du Saint-Siège pour avoir sauvegardé efficacement en Orient les intérêts catholiques<sup>1</sup>.

Comment l'action triplicienne, dirigée par Bismarck et Crispi contre le protectorat catholique de la France tant en Chine que dans le Levant, a fait partie d'un vaste dessein d'expansion germanique et italienne et d'amoidrissement de l'influence mondiale de la France, nous l'avons amplement montré en son temps<sup>2</sup>. Il nous suffira de rappeler, en les résumant, nos conclusions.

Le premier assaut contre la situation prééminente de la France remonte aux années qui suivirent la fin du *Culturkampf* et la pacification religieuse en Allemagne. Le nouvel empereur, Guillaume II, au moment d'engager son pays dans la *Weltpolitik*, dans la politique d'expansion économique, maritime et commerciale, se rendait compte de l'avantage que l'Allemagne trouverait si elle parvenait à faire servir au succès de l'expansion germanique la force internationale du catholicisme; c'est lui qui dirigea la manœuvre tournante destinée à enlever à la France le protectorat.

1. *Livre Jaune* de 1878, p. 290. Cf. D'AVRIL, *op. cit.*, p. 433.

2. Voyez notre ouvrage : *La Chine qui s'ouvre* (Perrin, 1900, chap. II) et la *Revue des Deux Mondes* du 1<sup>er</sup> septembre 1898.